Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260323-DELIB20260320_3-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 Mars 2026

CONSEILLERS En exercice : **11**	L'an deux mille vingt-six le 20 Mars à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel, Maire sortant.
Présents : **10**	Mr BROUETTE François, Mr BUIS Philippe, Mme CONOIR Dominique, Mme DAVY Emmanuelle, Mr GILBERT Bruno, Mr MANENC Daniel, Mr MAROT Daniel, Mme PIRIOU Frédérique, Mr PROVOST Michel, Mme ROCHERON Isabelle.
Absent : 0	
Pouvoirs : **1**	Mme ZUCCOLOTTO Sophie à Mme ROCHERON Isabelle
Secrétaire de séance	Mme DAVY Emmanuelle
Date de convocation	16 Mars 2026

DELIBERATION20260320 - 3 :
ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une seule liste a été déposée :

1. Mme ROCHERON Isabelle, M. PROVOST Michel, Mme CONOIR Dominique.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 11
À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Résultats : Liste 1 - 11 (onze) voix

La liste menée par Mme ROCHERON ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- **Mme ROCHERON Isabelle, 1ère adjointe**
- **M. PROVOST Michel, 2ème adjoint**
- **Mme CONOIR Dominique, 3ème adjointe**

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 23 Mars 2026
Affichée le 23 Mars 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 20 Mars 2026.
Le Maire,
Mr Daniel MANENC

MAIRIE de St LÉRY
56430 MORBIHAN